

N° Associé : \_\_\_\_\_

Numéro d'ordre: \_\_\_\_\_  
(zone réservée AEW)

# SCPI AEW PARIS COMMERCES

## Annulation ou Modification d'un mandat d'achat ou de vente de parts - Marché secondaire

HORODATAGE  
(zone réservée AEW)

### PERSONNE PHYSIQUE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) DONNEUR(S) D'ORDRE

ACQUEREUR ou  VENDEUR

Mme.  M.  Indivision

NOM et PRENOMS \_\_\_\_\_  
(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NOM DE FAMILLE (de naissance) \_\_\_\_\_

NE(E) LE \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA) A \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

NATIONALITE : \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

N° DE TELEPHONE<sup>(2)</sup>: Domicile \_\_\_\_\_ Portable<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

E-MAIL (courriel): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

CO-ACQUEREUR ou  CO-VENDEUR

(en cas d'achat/vente de parts avec son(sa) conjoint(e), d'achat/vente en indivision, ou d'achat/vente d'un mineur ou majeur incapable)

Achat/vente de parts avec son(sa) conjoint(e)  Mme.  M.

Achat/vente de parts en indivision  Indivision

Achat/vente de parts d'un mineur ou majeur incapable  Mme.  M.

NOM et PRENOMS \_\_\_\_\_  
(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NOM DE FAMILLE (de naissance) \_\_\_\_\_

NE(E) LE \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA) A \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

NATIONALITE : \_\_\_\_\_

**Rubrique à renseigner si différentes de l'acquéreur ou du vendeur**

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

N° DE TELEPHONE<sup>(2)</sup>: Domicile \_\_\_\_\_ Portable<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

E-MAIL (courriel): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### PERSONNE MORALE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DONNEUR D'ORDRE

ACQUEREUR ou  VENDEUR

FORME et DENOMINATION SOCIALE<sup>(3)</sup> (En majuscules) : \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE : \_\_\_\_\_

CODE NAF : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

ADRESSE SIEGE SOCIAL \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

NOM et PRENOMS DU SIGNATAIRE : \_\_\_\_\_

(En majuscules) Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NE(E) LE \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA) A \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

QUALITE : \_\_\_\_\_

N° DE TELEPHONE<sup>(2)</sup>: Fixe \_\_\_\_\_ Portable<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

E-MAIL (courriel): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Les ordres sont validés et enregistrés dans nos livres à réception du dossier complet (y compris le mandat original - voir modalités en page 4).

### ANNULATION D'UN MANDAT D'ACHAT OU DE VENTE DE PARTS

Je souhaite annuler<sup>(1)</sup> :

Mon mandat d'achat de parts du \_\_\_\_\_ pour la totalité de l'ordre, soit \_\_\_\_\_ parts.

Mon mandat de vente de parts \_\_\_\_\_ pour la totalité de l'ordre, soit \_\_\_\_\_ parts.

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Vous pouvez vous inscrire sur la liste Bloctel en créant votre compte sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Cette inscription emporte interdiction d'utiliser vos coordonnées à des fins de démarchage téléphonique. Toutefois, si votre ordre d'achat ou de vente est passé par l'intermédiaire d'un distributeur dont vous êtes client(e), il pourra continuer à vous joindre par téléphone dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat.

(3) Préciser la forme juridique: SA / SAS / SCI ...

# SCPI AEW PARIS COMMERCES

## Annulation ou Modification d'un mandat d'achat ou de vente de parts - Marché secondaire

### MODIFICATION D'UN MANDAT D'ACHAT DE PARTS

Je souhaite modifier mon mandat d'achat de parts du \_\_\_\_\_, et souhaite désormais passer un ordre d'achat de :

\_\_\_\_\_ parts (nombre entier) de la SCPI AEW PARIS COMMERCES, au prix maximum unitaire frais inclus (\*) de \_\_\_\_\_ €, soit un total de \_\_\_\_\_ €

(\*) Inklus les frais supportés par l'acquéreur calculés sur la base du prix d'exécution. Soit 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public avec un minimum de 25 € + commission de cession de 5,40% TTC.

L'ordre est donné pour \_\_\_\_\_ confrontations mensuelles, celles-ci intervenant le dernier mercredi ouvré de chaque mois à 16 heures. L'ordre ne peut excéder 4 confrontations. A défaut d'indication, l'ordre sera valable pour 4 confrontations.

Sauf indication contraire de ma part, en cas d'exécution partielle de mon ordre, le solde est reporté sur les confrontations suivantes dans la limite ci-dessus indiquée.

**Si le montant total de l'ordre d'achat est augmenté**, il convient d'adresser un complément de couverture de l'ordre.  
(Complément à verser = montant total du nouvel ordre d'achat - montant total de l'ordre d'achat initial)

Je règle le complément de couverture de mon ordre d'achat par :

Virement sur le compte AEW PARIS COMMERCES - IBAN N° FR76 4097 8000 2212 9054 7400 106 - BIC: BSPFFRPP (*joindre la copie du virement*).

**Si le montant total de l'ordre d'achat est diminué**, l'excédent de couverture vous sera remboursé.

### MODIFICATION D'UN MANDAT DE VENTE DE PARTS

Je souhaite modifier mon mandat de vente de parts du \_\_\_\_\_, et souhaite désormais passer un ordre de vente de :

\_\_\_\_\_ parts (nombre entier) de la SCPI AEW PARIS COMMERCES, au prix minimum net unitaire de \_\_\_\_\_ €, soit un total de \_\_\_\_\_ €

J'accepte que mon ordre soit traité partiellement lors d'une confrontation, et qu'il soit présenté aux confrontations suivantes pour le reliquat, jusqu'à son exécution totale.  Oui  Non (le traitement partiel éventuel est appliqué en l'absence de choix).

Les parts faisant l'objet du présent mandat ont été acquises:

Date d'achat	Prix d'achat global	Nombre de parts	N° des parts	Origine de propriété <sup>(1)</sup>
_____	_____ €	_____ ( <i>nombre entier</i> )	_____	_____
_____	_____ €	_____ ( <i>nombre entier</i> )	_____	_____

A défaut d'indication des numéros de parts mises en vente, les parts les plus anciennes seront vendues.

(1) A titre gratuit : succession, donation - A titre onéreux: augmentation de capital, marché secondaire, gré à gré.

# SCPI AEW PARIS COMMERCES

## Annulation ou Modification d'un mandat d'achat ou de vente de parts - Marché secondaire

### SIGNATURES

Je certifie l'exactitude des informations recueillies en pages 1 et 2 (« Renseignements concernant le(s) donneur(s) d'ordre » / « Annulation d'un mandat » ou « Modification d'un mandat ») et sur la présente page.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable (support papier notamment) : la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, les statuts, la notice d'information RGPD, les derniers bulletin d'information et rapport annuel, le Document d'Informations Clés, les conditions d'acquisition et de cession des parts rappelées en page 4 du présent mandat.  
Je suis informé(e) que ces documents sont consultables sur le site internet [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com)

J'ai été informé(e) de la possibilité d'obtenir sur le site internet [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com) ou auprès d'AEW (voir les modalités en page 4) les informations prévues par les textes réglementaires sur l'état du registre des ordres.

Je suis informé(e) que la Société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ (en trois exemplaires dont l'un est resté en ma possession)

#### Signature(s) du(des) acquéreur(s) et co-acquéreur(s) ou vendeur(s)/co-vendeur(s)

Si le régime matrimonial est celui de la communauté, les deux conjoints ou partenaires pacsés doivent signer le mandat.

Acquéreur(s) ou vendeur(s)	Co-acquéreur(s) ou Co-vendeur(s) (si nécessaire)	CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE (le cas échéant)
----------------------------	-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

#### PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI.

Les données personnelles sont conservées par la société de gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW : [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com).

Le responsable du traitement est : Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW - 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS / [dpo@eu.aew.com](mailto:dpo@eu.aew.com)

# SCPI AEW PARIS COMMERCES

## Annulation ou Modification d'un mandat d'achat ou de vente de parts - Marché secondaire

### La SCPI AEW PARIS COMMERCES a pour objet :

- l'acquisition directe y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif ;
- l'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.
- l'acquisition et la gestion de participations dans des SCI contrôlées à 100% ou à un minimum de 50% conjointement avec d'autres SCPI gérées par AEW.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu, de l'Autorité des marchés financiers, le visa SCPI n° 23-12 en date du 27 octobre 2023. Cette dernière ne porte, cependant, aucune appréciation sur l'opportunité de l'achat de parts.

### MODALITES POUR REMPLIR LE MANDAT D'ANNULATION - MODIFICATION

Il est rappelé que l'inscription de l'ordre sur le registre des ordres du marché secondaire est subordonnée au fait que le mandat soit conforme et correctement complété, signé par le (les) acquéreurs ou vendeur(s), et accompagné des documents à fournir éventuellement nécessaires.

- ❑ Epoux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs ou en cas de PACS sous le régime de l'indivision : faire signer le mandat par les deux époux / partenaires.
- ❑ Indivisions : établir le mandat au nom du chef de file et le faire signer par chacun des indivisaires.
- ❑ Mineurs et majeurs incapables : établir le mandat au nom du mineur ou du majeur incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile profession et qualité; remplir la partie Co-acquéreur/vendeur de la page 1

Dans tous les cas : dans le cadre de la connaissance client et de l'opération envisagée, AEW se réserve le droit de demander toute information ou document qu'elle jugerait nécessaire.

### MODALITES D'ACQUISITION ET DE VENTE

#### Les ordres d'achat et de vente sont adressés :

- directement à la Société de gestion
  - Par courrier : AEW Patrimoine - Gestion des opérations - Prestations clients- 43, avenue Pierre Mendès France -75013 PARIS;
  - Par e-mail (courriel) : back-office-aewciloger@eu.aew.com
- ou remis aux Intermédiaires habilités de cette dernière qui se chargeront de les faire parvenir à la Société de gestion dans les meilleurs délais.

#### Annulation ou modification de l'ordre d'achat ou de vente

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation périodique des ordres, de manière expresse par l'envoi du formulaire spécifique d'annulation/modification de l'ordre initial, et dans les mêmes conditions (ce formulaire est disponible sur le site [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com) ou sur demande auprès d'AEW).

#### Pour être enregistré

L'original du mandat d'achat ou de vente doit être réceptionné par la Société de gestion au plus tard le vendredi ouvré précédant le fixing à 16 heures, à défaut l'ordre sera enregistré pour la confrontation suivante.

Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de gestion.

Tout ordre non valide sera enregistré, mais ne sera valablement inscrit dans le registre des ordres qu'après régularisation complète du mandat.

#### Couverture des ordres d'achat

La Société de gestion demande une couverture des ordres d'achat égale au montant total du prix d'achat tel que figurant en page 2, frais de transaction inclus.

La couverture doit être effectuée par virement visible sur le compte «AEW PARIS COMMERCES» de la SCPI au plus tard à 16 heures le vendredi ouvré précédant la date de confrontation.

L'octroi de cette couverture subordonne l'inscription de l'ordre d'achat correspondant sur le registre des ordres. Les fonds versés à titre de couverture sont portés sur un compte spécifique ouvert au nom de la SCPI AEW PARIS COMMERCES, lequel ne porte pas intérêt.

Lorsque l'ordre est exécuté, la couverture est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises, frais de transaction inclus. L'éventuelle différence, après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture, en cas d'inexécution totale de l'ordre, sera restituée au donneur d'ordre dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de préemption de l'ordre.

#### Jouissance des parts acquéreur

L'acquéreur de parts sur le marché secondaire acquiert la jouissance des parts au 1er jour du trimestre au cours duquel l'acquisition a été réalisée.

#### Jouissance des parts vendeur

Le cédant de parts sur le marché secondaire perd la jouissance des parts au 1er jour du trimestre au cours duquel la transaction a été réalisée.

#### La modification d'un ordre d'achat entraîne la perte de son rang dans les cas suivants:

- Augmentation de la quantité des parts à l'achat ;
- Modification du sens de l'ordre ;
- Diminution du prix de l'ordre d'achat.

#### La modification d'un ordre de vente entraîne la perte de son rang dans les cas suivants:

- augmentation de la quantité des parts à la vente,
- modification du sens de l'ordre,
- augmentation du prix de l'ordre de vente.

#### Modalités de règlement

Dès lors qu'un ordre de vente est exécuté lors d'une confrontation mensuelle, le cédant sera crédité du montant lui revenant (nombre de parts cédées x prix d'exécution déterminé), déduction faite des éventuelles retenues à grever dans un délai de quinze jours.

Sauf indication contraire, il sera versé selon le même moyen de paiement choisi dans le cadre des versements de dividendes. Si le vendeur a retenu un paiement par chèque, le délai peut être plus long en fonction des délais postaux et d'encaissement.

Le paiement du prix de cession au vendeur vaut signification à celui-ci de ladite cession. AEW sera bien et valablement déchargé de ses obligations résultant du présent mandat par la simple remise entre les mains du mandant des sommes perçues dans l'exécution de ce mandat.

**Toutes les informations sur la SCPI**, et notamment sur les prix constatés lors des transactions précédentes ; les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles inscrits sur le registre, les quantités demandées et offertes à ces prix ; le dernier dividende annuel servi ; l'estimation du prochain dividende; la dernière valeur de réalisation, **peuvent être obtenues sur le site internet [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com) ou auprès de la Société de gestion (téléphone: 01 78 40 33 03).**

#### Clients non-résidents

L'acquisition de parts de la SCPI AEW PARIS COMMERCES n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits.

### AEW PARIS COMMERCES

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe

Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier, par les articles 1832 et suivants du Code civil, et les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général AMF.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
RCS PARIS 381 201 268

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif (se rapporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions)

Capital social : 155 516 145 €

### SOCIETE DE GESTION : AEW

SAS au capital de 2 328 510 €

Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France- 75013 PARIS

Adresse postale: AEW Patrimoine - Gestion des opérations - Prestations clients

43, avenue Pierre Mendès France -75013 PARIS

Téléphone: 01 78 40 33 03

Courriel : back-office-aewciloger@eu.aew.com

Site internet: [www.aewpatrimoine.com](http://www.aewpatrimoine.com)

RCS PARIS 329 255 046

Agrément AMF n°GP000043 du 10/07/2007

Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM

